

HAUT-LE-COEUR

Notre excellent Premier Ministre a décelé un « haut-le-cœur fiscal » chez les français. Et il annonce dans la foulée la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu.

Que notre bon docteur Valls n'a-t-il posé son diagnostic plus tôt...!

La suppression de la demi-part accordée notamment aux personnes veuves ayant eu des enfants (la fameuse case E), votée sous Sarkozy, et l'imposition des majorations de pension pour charge de famille, votée sous Ayrault, rendent cette année imposables, et stupéfaits, nombre de contribuables de condition modeste. Les collègues de l'accueil peuvent en témoigner.

Certes, des mesures ont été prises en juillet pour en atténuer les effets, par un savant calcul de décote et une réduction d'impôt exceptionnelle. Mais les conséquences de ces mesures vont être sévères pour beaucoup sur la taxe d'habitation, sur la redevance télé, sur les tarifs préférentiels dans les transports en commun.

Et surtout, cela va conduire à une amputation de leur retraite mensuelle du fait de l'assujettissement aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS/CASA).

Un de nos adhérents (et toujours militant) retraité nous cite le cas de Manuela, veuve depuis 10 ans, qui a eu 3 enfants. En 2012, elle a perçu 14 000 € de pension, hors majoration, et n'était redevable ni de l'impôt sur le revenu, ni de la taxe d'habitation, ni de la CSG.

En 2013, sa pension a très peu augmenté, mais elle est imposée sur la base de 15 400 € (retraite de base + majoration pour enfants). Elle est toujours non imposable sur le revenu, conséquence des mesures prises en juillet, mais elle sera soumise à la taxe d'habitation et elle aura une retenue de CSG/CRDS/CASA de 4,3% à compter du 1er janvier 2015, soit une perte de plus de 600 € dans l'année !

Si elle était devenue imposable, la retenue aurait été de 7,4% !

Valls peut bien lui redonner une aumône de 40 € comme il vient d'en faire l'annonce pour les retraites inférieures à 1 200 € par mois !

Le 3 juin, plus de 20 000 retraités-es ont manifesté à Paris contre le blocage des retraites à l'initiative de la CGT à laquelle se sont associés dans l'unité FO, CFTC, FSU et Solidaires.

Dans la continuité de cette manifestation bruyante et colorée, mais ignorée des médias, un appel commun à une large mobilisation des retraités-es du public comme du privé est lancé pour exiger :

- ✓ un rattrapage immédiat de 300 € par mois pour tous,
- ✓ une revalorisation au 1er janvier indexée sur les salaires moyens,
- ✓ un minimum de pension égal au smic (1 700 € pour une carrière complète pour la CGT),
- ✓ des pensions de reversion à 75% de la retraite initiale.

La CGT appelle les actifs à hausser le ton avec leurs aînés-es pour une retraite décente. Haut les coeurs ! (voir [ici](#) en lien)

On n'est jamais assez pingre...

Le dispositif des carrières longues (possibilité de partir à 60 ans si 42 ans de cotisations) avait déjà fait l'objet de longues discussions et tergiversations avant d'aboutir.

Cette carotte a justifié, en 2013, la signature de certains sur une réforme des retraites inique pour la majorité des salarié-es.

Cette année, un décret a précisé que les arrêts de travail au delà de 4 trimestres ne seront pas décomptés dans la durée de cotisation requise. D'où la déconvenue d'un certain nombre de collègues forcés d'aller au delà de 60 ans.

Il fallait quand même un gouvernement « socialiste » pour mettre en place ce petit plus qui va à coup sûr sauver nos retraites...

LES COMBINARDS

Travail dissimulé, abus d'utilisation de travailleurs détachés, heures non déclarées : la fraude aux cotisations sociales des patrons français explose. Elle a doublé depuis 2007 et représente un manque à gagner de 20 à 25 milliards d'euros par an selon la Cour des Comptes (environ 5% des cotisations et contributions sociales, soit 1 point de PIB !).

Dans son rapport, publié le 17 septembre, elle pointe l'importance du travail dissimulé (le travail au noir), notamment dans les secteurs de la construction et du commerce, mais aussi de l'agriculture.

Le rapport pointe également de nouvelles formes de fraude « peu

aisées à combattre » en raison de la mondialisation des échanges, du développement du marché unique européen -réunissant des pays dont les niveaux de protection sociale sont « très inégaux »-, mais aussi de l'augmentation des transactions dématérialisées. « La fraude transnationale, la sous-traitance en cascade, les faux statuts, les circuits de financement occulte compliquent la tâche des agents chargés du contrôle des cotisations » explique l'institution.

Parmi ces nouvelles formes de fraude, il y a la question des travailleurs détachés à l'étranger, pour lesquels s'appliquent le droit du travail du pays d'accueil et celui de la sécurité sociale du pays d'origine. Des entreprises en usent et en abusent afin de payer des cotisations moins élevées. Les travailleurs détachés en France étaient 7 000 en 2000. Ils étaient 210 000, trente fois plus, en 2013.

Le rapport dénonce enfin l'abus de patrons forçant leurs employés à passer sous statut de « travailleurs indépendants ».

Notamment du fait du manque criant d'inspecteur des Urssaf, la Cour estime que la fraude reste « difficile à détecter et à réprimer ». Le taux de recouvrement est donc dérisoire : environ 1,5% des « sommes éludées » liées au travail dissimulé par exemple...

La fraude patronale mise en perspective :



20 à 25 milliards, cela permettrait de combler le déficit de l'ensemble de la sécurité sociale et même de dégager une marge allant jusqu'à 6 milliards par an.

En comparaison, la fraude aux prestations sociales tant dénoncée par certains ne représente que 3 milliards par an, argent en grande partie récupéré puisque le taux de recouvrement est de 90%.

A ces 20 milliards de fraude aux cotisations, il faut ajouter une bonne part de fraude fiscale estimée généralement à 50 milliards.

CAMBRONNE ENVAHIE !

Dans le cadre de leur grande jacquerie nationale pour défendre leur statut et leurs honoraires, une quarantaine de notaires se sont réunis à l'accueil des services de publicité foncière nantais le 17 septembre (une quinzaine à Saint-Nazaire...).

Boycottant ce jour là Télé@ctes (dépôt en ligne des actes notariés), ils ont donc déposé de belles piles de documents papier.

Le côté « salon de l'auto » de ce rassemblement, avec son défilé de grosses berlines, n'a pu que faire sourire jaune les fonctionnaires que nous sommes dont les rémunérations sont gelées depuis 4 ans.

Nous aurions aimé pouvoir dire que l'opulence qu'ont vécue les notaires ces dernières années en raison de la flambée des prix dans l'immobilier a été partagée avec leur salarié-es... Hélas...



Nous serions curieux de savoir à quoi sert le CICE dans les études : à embaucher, à augmenter les salaires, ou à garnir le portefeuille des notaires-patrons ?

Ils sont les principaux usagers des services de l'enregistrement et de la publicité foncière : les a-t-on une seule fois entendus réclamer des emplois dans ces services en

grande difficulté (emplois, conditions de travail, restructurations) ?

Reste l'aspect dérégulation de l'attaque contre les professions réglementées, au nom de la concurrence libre et non faussée chère à la Commission européenne, sur lequel nous ne pouvons qu'être pour le moins circonspects.

En matière de métiers du droit ou de la santé notamment : faut-il traiter ces secteurs comme une marchandise et les livrer, avec leurs salarié-es, à la toute-puissance des marchés, donc à la loi du plus fort qui pénalise les classes moyennes et populaires au profit des plus riches ? La CGT dit clairement : non !

Saccage du Centre des Finances Publiques de Morlaix :

Voir sur notre site national les communiqués de la section CGT du Finistère (lien [ici](#)) et du syndicat CGT Finances Publiques (lien [ici](#)).

Celui, minimaliste, des Ministres Sapin et Eckert, vous devriez l'avoir sous peu sur votre messagerie.

